

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Des familles sans chef·fes
Initiant-e(-s) : Sarah NEUMANN

Lorsque l'administration doit adresser un courrier aux ménages lausannois, le fichier édité par le Contrôle des habitants retient un seul destinataire par défaut désigné comme le « chef de famille ».

Dans une perspective d'inclusion de l'ensemble des habitantes et habitants lors des courriers adressés par l'administration, et d'égalité de traitement entre les genres, ce postulat demande une adaptation du système d'adressage permettant d'inclure l'ensemble des habitantes et habitants d'un foyer, et non seulement ce « chef » désigné.

Lorsque l'administration communale souhaite envoyer, via le Contrôle des habitants, un courrier à un ensemble des habitantes et habitants sur une zone géographique – un quartier spécifique, quelques rues ou l'ensemble du territoire communal, deux options d'adressage s'offrent :

- a. Le courrier est adressé à l'ensemble des habitantes et habitants du périmètre. Une famille de deux adultes et deux enfants recevra donc 4 envois distincts.
- b. Le courrier est adressé au ménage. Un seul membre de la famille recevra donc le courrier, la personne désignée par le Contrôle des habitants comme le « chef de famille ».

Et devinez qui, dans un couple hétérosexuel ou ménage composé d'un homme et une femme, se voit attribuer le statut de « chef de famille » ? En 2025, vous n'osez même pas l'imaginer : par défaut, c'est l'homme. Le mari. Le père.

Alors certes, le ménage peut faire une démarche auprès du Contrôle des habitants pour changer de personne de référence – permettez-moi de favoriser cette appellation à celle de chef, utilisée au sein du Contrôle des habitants (*patrie, patron, patriarcat, mêmes racines, même combat*). Mais il s'agit d'une démarche volontaire, voire volontariste : par défaut, la femme du foyer n'est pas considérée comme destinataire de l'information communale.

A la veille du 8 mars, et tenant compte de la politique volontaire et concrète dans le domaine de l'égalité entre les genres que mène notre ville, nous demandons qu'un autre système d'adressage soit envisagé afin qu'à l'avenir plus d'un destinataire puisse être indiqué sur l'enveloppe lors d'un envoi par ménage.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Adapter le système de gestion des adresses du Contrôle des habitants afin que l'ensemble des habitantes et habitants d'un ménage – a minima, les adultes - puisse être mentionnés sur un envoi adressé à tous les ménages de la ville, ou d'une zone définie de la ville.

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 27 février 2025
NEUMANN

Mme Sarah



Signataire(s) :

CAROLINA CARVALHO



l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.